



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202503**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 MARS 2025 À 17 H 35, À LA SALLE DU CONSEIL DU
CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Laure Letarte-Lavoie	Présidente et conseillère municipale
Mme Catherine Boileau	Vice-présidente et conseillère municipale
Mme Catherine Baillargeon	Administratrice et représentante des usagers du transport adapté
M. Émile Bellerose-Simard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante
M. Claude Charron	Administrateur et conseiller municipal
Mme Geneviève La Roche	Administratrice et conseillère municipale

M. Philippe Angers-Trottier et Mme Joanie Bellerose avaient motivé leur absence.

Invités :

M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Services corporatifs
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière
M. Éric Cyr	Directeur exploitation du réseau

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Laure Letarte-Lavoie présente les membres du conseil d'administration et les invités assistant à l'assemblée. Elle informe que M. Patrick Dobson, directeur général, agira à titre de secrétaire pour cette séance en l'absence de Mme Vicky Martineau.

La présidente confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 030-25****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025**RÉSOLUTION NUMÉRO 031-25****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2025, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.1), puisqu'une copie a été remise à chaque membre du conseil d'administration.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2025 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 032-25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en ajoutant le sujet suivant au point 13. Affaires nouvelles :

- Motion de remerciements

- ADOPTÉ -

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

L'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions est accessible sur le site Web de la Société de transport de Sherbrooke à l'adresse suivante :

<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.

Mme France Croteau, Secrétaire du conseil d'administration du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Mme Croteau se présente et indique qu'elle souhaite aborder deux sujets soit le HLM sur la rue Galt Ouest; l'édifice Suzanne-Thériault et la traverse dangereuse de l'intersection de la rue Northrop-Frye et du boulevard de Portland.

Mme Croteau souhaite apporter à l'attention des membres qu'il n'y a pas d'emplacement prévu pour l'embarquement et le débarquement d'usagers du transport adapté au nouvel édifice Suzanne-Thériault. Elle félicite Mme Lanfranchi, coordonnatrice au transport adapté de la STS, pour les démarches qu'elle a entreprises pour développer l'accessibilité de l'immeuble. Mme Croteau précise que le RUTASM souhaite que la STS et les élus municipaux fassent des démarches pour changer la situation.

Pour ce qui est de l'intersection Northrop-Frye/Portland, Mme Croteau raconte une expérience dangereuse qu'elle ya vécu et ajoute que d'autres intersections sont problématiques notamment à cause de la synchronisation des feux et de l'attitude des automobilistes. Bien que des intersections au centre-ville ont vu de belles améliorations en matière de sécurité au cours de l'année, elle souhaite que le travail se poursuive. Elle ajoute que des arrêts ont été retirés sur la rue Portland et qu'elle a l'impression que ces retraits nuisent à la sécurité des piétons.

Mme Catherine Boileau, vice-présidente

Mme Boileau répond, en tant que présidente de la Commission de la sécurité et du développement social et vice-présidente de l'Office municipal

d'habitation, indique qu'il y aurait moyen de desservir la clientèle à mobilité réduite par l'arrière du bâtiment Suzanne-Thériault. Pour ce qui est des traverses dangereuses, elle indique qu'il y a présentement des enjeux au niveau du respect de la sécurité par les automobilistes, mais une politique de sécurité routière est travaillée à la commission de la sécurité et du développement social.

Mme Nicole Couture, usagère du transport en commun

Mme Couture explique aux membres du conseil d'administration qu'elle est allée voir l'édifice Suzanne-Thériault et qu'elle a constaté qu'il serait possible d'avoir un débarcadère à l'arrière. Elle ajoute qu'il semble que les personnes ayant choisi de vivre dans cet édifice ont été prévenues que le transport adapté ne serait pas possible. Mme Couture indique qu'elle est du même avis que Mme Croteau concernant le retrait des arrêts sur le boulevard de Portland.

Mme Laure Letarte-Lavoie, présidente

Mme Letarte-Lavoie indique que l'enjeu d'accessibilité pour l'édifice Suzanne-Thériault sera discuté aux bonnes instances et pour ce qui est des arrêts retirés sur le boulevard de Portland, elle invite à ce qu'elles soient identifiées par courriel pour qu'un suivi soit fait.

Mme Luce Baillargeon - Intervenante aux Logements Handi-Cité

Mme Baillargeon se présente et indique avoir récolté des signatures pour demander le prolongement des heures de desserte sur la rue Thomas-Evans afin qu'il y ait du service en soirée sans avoir à marcher plusieurs mètres jusqu'à la rue King. Elle dépose la liste des signatures.

Mme Laure Letarte-Lavoie, présidente

Mme Letarte-Lavoie assure que la STS est sensible aux demandes et qu'elle désire offrir des options de mobilité intéressantes à un maximum de personne. Mme Letarte-Lavoie ajoute qu'une révision du réseau est faite annuellement et que la demande sera analysée.

6. GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LE 22 AVRIL 2025, JOUR DE LA TERRE, POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 033-25

CONSIDÉRANT le Jour de la Terre, célébré le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke souhaite sensibiliser la population à la protection de l'environnement et favoriser la mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre est un événement en cohérence avec les orientations de la Société de transport de Sherbrooke, notamment en ce qui concerne la diminution de l'impact sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), les tarifs doivent être publiés dans un journal diffusé dans le territoire de la Société et qu'ils entrent en vigueur le trentième (30^e) jour qui suit cette publication ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la gratuité du transport en commun soit et est offerte sur l'ensemble des circuits de la Société de transport de Sherbrooke, le 22 avril 2025 à l'occasion du Jour de la Terre.

Que la Secrétaire fasse paraître un avis public à cet effet.

- ADOPTÉ -

7. **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LE SÉMINAIRE DE SHERBROOKE - PROGRAMME DE PASSE UNIVERSELLE 2025-2030**

RÉSOLUTION NUMÉRO 034-25

CONSIDÉRANT QUE la précédente entente pour le programme de passe universelle avec le Séminaire de Sherbrooke vient à échéance au début de la session d'automne 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire de Sherbrooke souhaite continuer d'offrir l'accessibilité complète au transport en commun sur le territoire de la ville de Sherbrooke à ses étudiantes et ses étudiants du niveau collégial ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Société de transport de Sherbrooke est d'offrir des services de transport collectif à la population de la Ville de Sherbrooke dans une perspective de mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke et le Séminaire de Sherbrooke souhaitent reconduire l'entente de passe universelle ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer l'entente de cinq (5) ans, en vigueur à compter du début de la session d'automne 2025, entre la Société de transport de Sherbrooke et le Séminaire de Sherbrooke, comme décrit à la présente et substantiellement conforme au projet déposé.

Que le protocole d'entente dûment signé par toutes les parties soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-06.

- ADOPTÉ -

8. RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS

RÉSOLUTION NUMÉRO 035-25

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser les objectifs du plan stratégique de la Société de transport de Sherbrooke (ci-après « STS ») ;

CONSIDÉRANT la gestion de la croissance à laquelle fait face la STS ;

CONSIDÉRANT la volonté de la STS de demeurer une organisation performante ;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements mineurs au plan d'effectifs sont nécessaires ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituants suivants :

- Structure organisationnelle (organigramme) ;
- Classification et descriptions sommaires des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-07.

- ADOPTÉ -

9. **MANDAT À LA VILLE DE SHERBROOKE POUR LA RÉALISATION DU RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT ET DE MOBILITÉ**

RÉSOLUTION NUMÉRO 036-25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke (ci-après « Ville ») et la Société de transport de Sherbrooke (ci-après « STS ») souhaitent se doter d'un réseau structurant de transport en commun performant ;

CONSIDÉRANT QUE la STS a déposé au ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après « MTMD »), en novembre 2024, une demande de subvention de 14,0 M\$ pour les étapes de conception et de planification du « Projet structurant de transport en commun de la Société de transport de Sherbrooke » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke mettra en place un Bureau stratégique de transport et de mobilité sous la responsabilité de la directrice générale adjointe au développement durable pour la réalisation de ce mandat ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke mandate la Ville de Sherbrooke afin de planifier et réaliser le « Projet structurant de transport en commun de la Société de transport de Sherbrooke ».

Que ce mandat implique de la Ville de Sherbrooke les éléments suivants :

- Proposer la mise en place de la gouvernance du projet en conformité avec les exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
- Animer et documenter les comités de la gouvernance du projet ;
- Réaliser la conception, la planification et la réalisation d'un réseau structurant de transport et mobilité avec l'objectif de réaliser un projet efficace qui réponde aux besoins de la population et aux normes de la Société de transport de Sherbrooke et de la Ville de Sherbrooke ;

Que la Société de transport de Sherbrooke demeure responsable de l'approbation finale des documents à déposer au ministère des Transports et de la Mobilité durable, tels que les demandes de subventions, les réclamations financières, la portée du projet, son échéancier et son budget et que la gouvernance du projet soit sous la direction du directeur général de la STS.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-08.

- ADOPTÉ -

10. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES 2025-2026**

RÉSOLUTION NUMÉRO 037-25

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke s'est prévalu de l'arrêté du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, en date du 1er septembre 2004, permettant aux sociétés de transport en commun régies par l'article 103 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30,01) d'octroyer, sans demander de soumissions, des contrats d'assurance ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration approuve la proposition de renouvellement de Aon Courtiers d'assurance au montant total de sept cent quarante-deux mille cinq cent quarante-six dollars (742 546 \$), taxe de vente provinciale de 9 % sur les primes exclue, à partir du 31 mars 2025 pour une période d'un (1) an pour l'ensemble des polices du portefeuille à l'exception de l'assurance pollution qui sera quant à elle renouvelée pour une période de trois (3) ans à partir du 31 mars 2025.

Que la note de la chef de l'approvisionnement pour le renouvellement de contrat d'assurance pour les assurances de dommages soit et est conservée aux archives sous le numéro A25-09.

- ADOPTÉ -

11. **ACHAT REGROUPÉ POUR L'ACQUISITION DE MINIBUS À ESSENCE POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LA PÉRIODE 2026-2027**

RÉSOLUTION NUMÉRO 038-25

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (ci-après «STS»), conjointement avec la Société de transport de Trois-Rivières (ci-après «STTR»), désire acquérir des minibus pour le transport adapté pour la période 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à l'acquisition des minibus, la STTR a convenu de mandater la STS pour entreprendre, en son nom, un appel d'offres conjoint ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat regroupé pour l'acquisition de minibus pour la période 2026-2027 est effectué sous réserve de l'autorisation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le mandat reçu ou à recevoir de la STTR pour entreprendre, en son nom, ainsi qu'au nom de la STS, les démarches visant l'acquisition de minibus à essence pour le transport adapté par appel d'offres à l'occasion d'un achat regroupé pour la période 2026-2027 soit et est accepté.

Que la STS procède à un achat regroupé par appel d'offres et adjuge, s'il y a lieu, le ou les contrats, pour et au nom de la STS et de la STTR, pour l'acquisition de minibus à essence pour le transport adapté pour la période 2026-2027, et ce, pourvu que le montant total du contrat pour chaque société ne dépasse pas le montant déterminé par leur directeur général respectif, incluant les taxes et les contingences.

Que la STS considère que les acquisitions, pour et au nom de la STTR, soient et sont faites selon les conditions contenues dans la résolution adoptée par leur conseil d'administration et, le cas échéant, sous réserve des modalités d'acquisition énoncées et de l'autorisation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que l'Association du transport urbain du Québec (ci-après «ATUQ») soit et est mandatée pour la gestion du contrat d'acquisition des minibus, conformément à l'entente de service signée entre la STS et l'ATUQ.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-10.

- ADOPTÉ -

12. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 039-25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance pour les communications reçues au cours du mois de février 2025 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1. MOTION DE REMERCIEMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO 040-25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une motion de remerciements soit et est adressée à Mme Kristyne Boily, technicienne administrative - documentation, pour son apport précieux dans la préparation des agendas du conseil d'administration, en l'absence de la Secrétaire.

Les membres du conseil d'administration tiennent à souligner son excellent travail et son engagement dans la réalisation de ce mandat.

- ADOPTÉ -

14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau n'a aucun message.

M. Claude Charron

M. Charron n'a aucun message.

M. Émile Bellerose-Simard

M. Bellerose-Simard n'a aucun message.

Mme Catherine Baillargeon

Mme Baillargeon n'a aucun message.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche indique que plusieurs citoyens lui ont fait part de l'enjeu adressé en période des questions des personnes présentes pour l'édifice Suzanne-Thériault et informe qu'il n'est pas forcément trop tard pour trouver une meilleure solution.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie n'a aucun message.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 18 h 03.

La Présidente,

Le Directeur général,

Laure Letarte-Lavoie

Patrick Dobson à titre de secrétaire
en l'absence de Vicky Martineau